**Modèle de lettre d’entente avec un mandataire
Vérification de l’identité (particulier)**

[Entête du cabinet]

[Méthode de livraison]

[Date de la lettre d’entente] [***Remarque****: Vous devez signer l’entente avec le mandataire avant la date à laquelle le mandataire vérifie, en votre nom, l’identité du particulier.*]

Nom du mandataire :

Adresse du mandataire :

Bonjour [*indiquer le nom du mandataire*],

**Objet : Vérification de l’identité de** *[indiquer le nom du particulier]* (« le particulier ») dans le cadre de *[indiquer la nature de l’affaire ou de la transaction]*

Nous agissons dans l’affaire susmentionnée et nous souhaitons retenir vos services pour vérifier l’identité du particulier en utilisant la méthode suivante *[sélectionnez la méthode de vérification souhaitée et supprimez les portions qui ne s’appliquent pas*] :

[ ]  **Méthode fondée sur la vérification d’une pièce d’identité délivrée par le gouvernement :** Rencontrer le particulier et examiner une pièce d’identité originale, valide, à jour et avec photo, délivrée par le gouvernement.

La pièce d’identité peut avoir été délivrée par le gouvernement fédéral ou un gouvernement provincial ou territorial, mais ne peut pas avoir été délivrée par une administration municipale. Une pièce d’identité avec photo qui a été délivrée par un gouvernement étranger peut être acceptée si elle est équivalente à une pièce d’identité avec photo délivrée au Canada. La pièce d’identité doit comporter le nom de la personne, sa photo et un numéro d’identification unique. À l’**Annexe B** de la présente entente, vous trouverez une liste des pièces d’identité avec photo délivrées par le gouvernement qui sont jugées acceptables.

Pour vérifier l’identité du particulier à l’aide d’une pièce d’identité, vous vous engagez à suivre les étapes suivantes :

* 1. Examiner la pièce d’identité originale en présence du particulier et confirmer que celui-ci est la personne à qui correspond la pièce d’identité, et que la pièce d’identité est valide et à jour.
	2. Faire une photocopie lisible du recto et du verso de la pièce d’identité et vous assurer que le nom, la photo et le numéro d’identification unique du particulier sont visibles.
	3. *[*Inclure cette section si vous joignez l’attestation recommandée pour les mandataires] En utilisant l’**Annexe A** de la présente lettre d’entente, veuillez attester, sur la photocopie de la pièce d’identité, que vous avez examiné la pièce d’identité en présence du particulier pour vous assurer que le nom et la photo sont bel et bien les siens.
	4. Envoyer à mon bureau la photocopie de la pièce d’identité et de l’attestation originale signée d’ici le *[indiquer la date]*.

[ ]  **Méthode fondée sur la vérification du dossier de crédit :** Obtenir des renseignements au moyen du dossier de crédit du particulier. Il doit s’agir d’un dossier de crédit canadien qui est ouvert depuis au moins trois ans.

Les renseignements indiqués dans le dossier de crédit doivent correspondre au nom, à la date de naissance et à l’adresse fournis par le particulier. Vous ne pouvez pas utiliser un ancien dossier de crédit ou une copie du dossier de crédit fournie par le particulier.

Pour vérifier l’identité du particulier à l’aide de son dossier de crédit, vous vous engagez à suivre les étapes suivantes :

1. Effectuer une recherche dans le dossier de crédit pour vérifier l’identité du particulier.
2. Demander les renseignements consignés dans le dossier de crédit directement auprès d’une agence canadienne d’évaluation du crédit ou d’un tiers autorisé par une telle agence à fournir des renseignements sur des dossiers de crédit canadiens.
3. Examiner les renseignements indiqués dans le dossier de crédit et confirmer qu’il s’agit d’un dossier de crédit canadien qui est ouvert depuis au moins trois ans.
4. Examiner les renseignements indiqués dans le dossier de crédit, vous assurer qu’ils correspondent au nom, à la date de naissance et à l’adresse fournis par le particulier *[*inclure le texte suivant si vous joignez l’attestation recommandée pour les mandataires], et en attester sur une photocopie lisible du dossier de crédit en utilisant l’attestation fournie à l’**annexe A** de la présente lettre d’entente.
5. Envoyer à mon bureau la photocopie du dossier de crédit que vous avez examiné et l’attestation originale signée d’ici le *[indiquer la date]*.

[ ]  **Méthode fondée sur la vérification de deux éléments d’information :** Obtenir deux éléments d’information parmi les suivants, chacun provenant d’une source fiable différente qui n’est ni vous‑même ni le particulier dont vous vérifiez l’identité.

* Éléments d’information fournis par une source fiable qui contiennent le nom et l’adresse du particulier.
* Éléments d’information fournis par une source fiable qui contiennent le nom et la date de naissance du particulier.
* Éléments d’information qui contiennent le nom du particulier et qui confirment qu’il a un compte de banque, une carte de crédit ou un prêt auprès d’une institution financière.

Les éléments d’information peuvent provenir de documents délivrés par une source fiable ou de renseignements fournis par une source fiable. Dans un cas comme dans l’autre, les renseignements doivent être valides et à jour.

Pour vérifier l’identité du particulier à l’aide de la méthode fondée sur deux éléments d’information, vous vous engagez à suivre les étapes suivantes :

1. Vous assurer que le(s) document(s) ou les renseignements proviennent d’une source indépendante (c.-à-d. ni vous ni le particulier dont l’identité doit être vérifiée) et fiable (c.-à-d. la source des documents est bien connue et fiable) et prendre note du nom et des coordonnées de la source fiable. Pour une liste de sources jugées fiables, voir l’**Annexe C** de la présente lettre d’entente.
2. Si un document provenant d’une source fiable est utilisé pour vérifier l’identité, vous assurer que vous en avez une version valide, originale et à jour (c.-à-d. le document n’est pas une photocopie ou une télécopie, ni un document caviardé ou numérisé). Si la vérification se fonde sur des renseignements provenant d’une source fiable, vous devez vous assurer qu’ils sont valides et à jour.
3. Prendre note et faire une copie des renseignements de source fiable obtenus ou faire une photocopie lisible des documents de source fiable que vous avez reçus, y compris les noms des deux différentes sources utilisées pour vérifier l’identité du particulier, le type de renseignements utilisés, le numéro de compte ou de référence, et la date de la vérification.
4. Examiner et vérifier les renseignements et documents provenant de sources fiables et vous assurer qu’ils correspondent à l’information fournie par le particulier (nom, adresse, date de naissance, etc.) *[*inclure le texte suivant si vous joignez l’attestation recommandée pour les mandataires], et, au moyen de l’**annexe A** de la présente lettre d’entente, préparer une attestation à cet effet.
5. Envoyer à mon bureau une copie des renseignements ou des documents obtenus et l’attestation originale signée d’ici le *[indiquer la date]*.

En vérifiant l’identité du particulier, vous convenez également de ce qui suit :

* Effectuer la vérification d’ici le *[Indiquer la date. Remarque : la vérification de l’identité d’un particulier* *doit être effectuée immédiatement après que vous, le titulaire de permis, avez reçu, versé ou viré des fonds pour le compte de votre client(e)]*.
* Vous fonder uniquement sur des documents ou des renseignements valides et à jour.
* M’envoyer une copie de chaque document utilisé pour vérifier l’identité.

Toute modification aux directives contenues dans la présente lettre d’entente doit être approuvée par écrit.

Veuillez confirmer que vous convenez de vérifier l’identité du particulier de la façon décrite ci-dessus en signant deux exemplaires de la présente lettre d’entente et en renvoyant l’un des exemplaires à mon bureau.

Veuillez agréer l’expression de mes sentiments les meilleurs.

[*Indiquer le nom du titulaire de permis*]

Je conviens de vérifier l’identité du particulier conformément à ce qui est indiqué ci-dessus.

Nom du mandataire (en caractères d’imprimerie) :

Date :

**ANNEXE A — MODÈLE D’ATTESTATION**

*[L’attestation suivante doit être jointe à une photocopie de la pièce d’identité, du document ou de l’élément d’information utilisé pour vérifier l’identité du* *particulier.]*

Je, soussigné(e), confirme à *[indiquer le nom du titulaire de permis qui reçoit l’attestation]* que j’ai vérifié l’identité de *[indiquer le nom du particulier dont l’identité est vérifiée]* (« le particulier ») au moyen de *[sélectionner la méthode de vérification utilisée et supprimer les sections qui ne s’appliquent pas]*.

**Méthode fondée sur la vérification d’une pièce d’identité délivrée par le gouvernement :** J’ai rencontré le particulier le *[indiquer la date]* et j’ai examiné une pièce d’identité originale avec photo délivrée par le gouvernement. Une photocopie de la pièce d’identité est reproduite sur la présente page. On y voit de façon lisible le nom du particulier, le numéro unique de la pièce d’identité, le nom de l’autorité de délivrance, le lieu et la date de délivrance, ainsi qu’une photo qui est un portrait fidèle du particulier.

**Méthode fondée sur la vérification du dossier de crédit :** Le *[indiquer la date]*, j’ai obtenu et examiné le dossier de crédit canadien du particulier. Ce dossier de crédit existe depuis au moins trois ans. Une photocopie du dossier de crédit est reproduite sur la présente page. On y voit lisiblement le nom de l’agence canadienne d’évaluation du crédit ou du tiers autorisé par une telle agence à fournir des renseignements sur des dossiers de crédit canadiens, la date à laquelle la recherche dans le dossier de crédit a été effectuée, ainsi que le nom, l’adresse et la date de naissance du particulier. Je confirme que ces renseignements correspondent aux renseignements qui m’ont été fournis par le particulier.

**Méthode fondée sur la vérification de deux éléments d’information :** J’ai obtenu les deux éléments d’information ou documents suivants auprès de deux différentes sources fiables, indépendantes et crédibles autres que moi-même ou le particulier dont j’ai vérifié l’identité. Sur la présente page sont reproduits les renseignements obtenus auprès de sources fiables ou une photocopie des documents provenant de sources fiables. On y voit lisiblement le nom, l’adresse et les coordonnées des sources fiables, et les renseignements confirment *[sélectionnez deux des éléments suivants]* :

* + - le nom et l’adresse du particulier ;
		- le nom et la date de naissance du particulier ;
		- le nom du particulier et le fait qu’il a un compte de banque, une carte de crédit ou un prêt dans une institution financière.

Je confirme que, à ma connaissance, les documents et les renseignements que j’ai utilisés pour vérifier l’identité du particulier sont valides et à jour, et que les copies fournies avec la présente attestation sont des copies conformes des documents originaux que j’ai examinés aux fins de vérification de l’identité.

Nom du mandataire (en caractères d’imprimerie) :

Date :

**ANNEXE B —** [**LISTE DES PIÈCES D’IDENTITÉ AVEC PHOTO DÉLIVRÉES PAR LE GOUVERNEMENT JUGÉES ACCEPTABLES**](https://lso.ca/avocats/ressources-et-soutiens-a-la-pratique/sujets-lies-a-la-gestion-de-la-pratique/rapport-avocat-client/exigences-sur-la-lutte-contre-le-blanchiment-d%E2%80%99argent/exemples-de-documents-d%E2%80%99identite-avec-photo-delivres-par-le-gouvernement-pour-verifier-l%E2%80%99identite-de)

**ANNEXE C —** [**LISTE DES RENSEIGNEMENTS DE SOURCE FIABLE JUGÉS ACCEPTABLES**](https://lso.ca/avocats/ressources-et-soutiens-a-la-pratique/sujets-lies-a-la-gestion-de-la-pratique/rapport-avocat-client/exigences-sur-la-lutte-contre-le-blanchiment-d%E2%80%99argent/exemples-de-sources-de-renseignements-fiables-identification-des-clients-et-verification)